

PLU de la Commune de Laroque

COMPTE RENDU DE REUNION : 26 Septembre 2006 en Mairie

PRESENTS :

Pour la commune :

M. CHANAL, Maire
 M. ALLEMAND, Adjoint
 M. CARRIERE , Adjoint
 M. FRANCHOMME , Adjoint
 M. CAIZERGUES, Conseiller Municipal

Pour les chargés d'études :

M. SILVENT, Atelier du Grec
 Mlle DELAFONT, Atelier du Grec
 Mme CAILLIBOTTE, AoRhe'

OBJET :

Réunion de présentation du Pré-Diagnostic (Etat initial du site).

DEROULEMENT DE LA REUNION :

1. Présentation générale

La présente réunion a été l'occasion d'exposer l'état des lieux de la commune, les atouts et les dysfonctionnements.

A ce stade de l'étude il est important de rappeler les grands principes de la Loi SRU, sur lesquels le PLU s'appuie :

- **Le principe d'équilibre** : Préservation des espaces affectés aux activités agricoles. Gestion de l'espace. Préservation des espaces affectés aux activités forestières. Protection des espaces naturels et des paysages. Urbanisation économe de l'espace.
- **Le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale** : Diversité des fonctions. Mixité urbaine et sociale. Restructuration urbaine. Densité. Gestion des déplacements. Répondre aux besoins d'équipements
- **Le principe de respect de l'environnement** : Préservation contre les risques. Préservation de la qualité de l'eau. Protection des milieux en particulier des baignades. Préservation de la qualité de l'air. Préservation contre les nuisances. Préservation des nuisances paysagères....

Le POS (Plan d'Occupation des Sols) est remplacé par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui s'accompagne d'un nouveau document : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).Le PADD définit les orientations politiques d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Le PLU est composé de :

- Un rapport de Présentation (diagnostic, analyse environnementale, choix retenue, incidence...).
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- Le règlement : zone **U** urbaine, **AU** à urbaniser, **A** agricole, **N** naturelle.
- Les documents graphiques.

- Les annexes.

2. Présentation de la commune :

La commune de Laroque est située à égale distance de Nîmes et de Montpellier, soit 44 kilomètres et à 19 Km du Vigan. Elle a une superficie de 672.50 hectares. Le village ancien est situé sur un promontoire. La commune appartient à la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et suménoises. Cette Communauté de Communes compte 13 communes dont 9 dans le canton de Ganges et 4 dans le canton de Sumènes.

3. Les données générales (statistiques. Sources : INSEE recensement 1999) :

La commune de Laroque compte actuellement : **1338 habitants**. La population connaît une croissance à peu près constante depuis 1982. Un taux de croissance de **2.2%** par an. Vieillesse relative de la population. La tranche des femmes de 40-59 ans est la plus représentée. Quasi parité entre les femmes et les hommes dans toutes les tranches d'âges. Les femmes sont plus nombreuses au-dessus de 75 ans. Les ménages en couple sont majoritaires. La population active représente 450 habitants. La commune compte 92 chômeurs soit un taux de 20.5 %. Une très forte proportion de retraités et d'inactifs. La part des agriculteurs est très faible.

Il est important de signaler que ces statistiques remontent à 1999. Or la Commune signale qu'aujourd'hui, la situation de la commune a évolué notamment en matière de démographie. Il est donc nécessaire d'acquiescer les chiffres actuels pour avoir une perception plus juste de la situation. Monsieur le Maire a précisé, notamment, que la population dernièrement comptabilisée est de 1338 habitants en 2006.

4. Analyse de l'état initial de l'environnement :

L'approche environnementale figure dans le rapport de présentation du PLU. Le degré d'analyse est fonction de la complexité et de la sensibilité environnementale du territoire et de l'importance des projets que le document permet.

La procédure d'évaluation environnementale précise :

- Analyse de l'état initial et perspectives de son évolution.
- Incidences et conséquences sur la protection des zones protégées (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000.....)
- Justifications des choix retenus.
- Objectifs de protection.
- Mesures compensatoires.

La commune de Laroque a une situation interdépartementale entre Hérault et Gard. Après la traversée des gorges de l'Hérault, le rocher est le point de confluence avec le Merdanson et l'Aubanel qui configurent la partie nord du territoire urbanisé. Le Rieutord limite le territoire au nord en se jetant dans l'Hérault.

Le réseau hydraulique est encadré par le Mont Méjean, les contreforts de la Montagne des Cagnasses au nord, le massif boisé du Taurac au sud, les puechs et les collines locales de garrigue basse au nord est et la plaine urbanisée.

La commune est composée de 4 ZNIEFF liées aux paysages de qualité (ripisylve, gorges de l'Hérault, plateau du Taurac et la plaine) et d'une ZICO.

Hiérarchie de la voirie : Le développement de la commune s'est fait le long du maillage viaire.

L'axe majeur est la RD 986 qui relie Montpellier- Laroque- Ganges. La RD 115 traverse transversalement Est- Nord Ouest la commune et relie la RD 999 (Nîmes le Vigan via Ganges) vers Saint Hippolyte. Le fonctionnement de cette RD 115 structure la desserte urbaine de la commune sans relier le centre historique.

Un réseau secondaire se dessine sous la forme de doigt de gant adapté au réseau hydraulique qui converge sur le rocher. Il permet de desservir l'ensemble des habitations.

Monsieur le Maire signale une acquisition foncière en cours pour relier le centre historique et centre commercial.

L'analyse de la traversée urbaine de Laroque permet de définir différentes séquences : les entrées de ville Nord et sud, l'entrée de village au niveau du centre ancien avec une série de façades historiques, la séquence Mairie accès au centre commercial, les pratiques touristiques, rond point de Tivoli- Cave coopérative.

Les points sensibles du réseau viaire représentent l'accès au centre commercial équipement collectif à l'échelle de l'agglomération de Ganges qui génère une circulation importante, les principaux croisements et le manque de lisibilité et de sécurité pour intégrer les modes doux.

Monsieur le Maire précise qu'un projet d'aménagement est en cours d'étude entre le rond point de Tivoli et l'entrée de Ganges pour intégrer les déplacements doux.

L'eau : 3 cours d'eau importants : le fleuve l'Hérault, le ruisseau de Merdanson et le ruisseau d'Aubanel. La commune comprend une zone inondable importante. PPRI prescrit en Mars 2000 et approuvé en Décembre 2001. Objectif : tenir compte du phénomène d'inondabilité. La station d'épuration a une capacité de 1500 Equivalents Habitants. Cette capacité est actuellement insuffisante. Il sera donc nécessaire d'augmenter la capacité de traitement des eaux usées. Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle station d'épuration est en projet, sa capacité sera de 1900 EH. Un Schéma d'Assainissement a été réalisé. La commune a transmis ces documents à l'Atelier du Grec afin qu'il puisse en analyser les donnés.

La topographie : La commune est marquée par un fort relief au niveau du Taurac et un paysage de plaine sillonnée par le réseau hydrographique et ponctuée de petits puechs.

La végétation : garrigue et de ripisylve de cours d'eau. Des boisements viennent ponctuer l'espace de la plaine. La voie principale est soulignée d'alignement de platanes qui viennent structurer l'espace urbain et des parcelles de reboisement de chênes truffiers.

L'espace agricole : 42.7% du territoire est agricole, 50% sont des forêts et des milieux semi-naturels.

Pour l'espace agricole on distingue le secteur nord ouest en bordure de l'Hérault, les terres de culture qui accompagnent le Merdanson avec une zone inondable au pied du rocher et le secteur nord est limitrophe avec la commune de Ganges qui représente une zone de point haut sensible.

Fonctionnement urbain :

Repérage des sites patrimoines

Développement du réseau viaire à l'échelle du grand territoire.

Réseau viaire à l'échelle du grand territoire

Evolution et historique des déplacements

La desserte urbaine et les entrées de ville

Rappel de la hiérarchie viaire et des points sensibles

Analyse de la centralité

Réflexion sur le stationnement : Bien qu'il soit noter la présence de poches de stationnement, il est important de remarquer qu'un besoin pour les riverains et les activités de tourisme est nécessaire.

Equipements scolaires : Pas d'école sur la commune mais transport scolaire. Equipements sportifs présents, cave coopérative, centre commercial, cimetière, fabrique de chaux, salle des fêtes, château et églises.

Servitudes d'utilité publique : 4 servitudes viennent contraindre le territoire : PM1 liée à la zone inondable, A1 protection des bois et forêt, AC1 protection des monuments historiques, AC2 protection des sites et monuments naturels.

Le bruit : La RD 986 est répertoriée en catégorie 3 du classement sonore des infrastructures terrestres du département (largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure : 100 mètres).

La morphologie du bâti : La commune est composée d'un centre ancien très dense au niveau du rocher où il existe une richesse patrimoniale à préserver, une urbanisation le long de l'axe routier dont le tissu urbain est discontinu avec une attraction commerciale et une faible densité et enfin une grande partie du territoire est consommée par un mitage excessif.

Constat de l'étalement urbain.

Bilan de consommation de l'espace à partir de la carte du POS.
Faute de support numérisé du cadastre, le bilan reste à finaliser.

5. Remarques diverses :

Un Schéma d 'assainissement a été réalisé. La commune a transmis le plan et le rapport à l'Atelier du Grec.

Un projet global à l'entrée Nord de la commune (rond point de Tivoli- lotissement) est à l'étude.

La commune souhaite réaliser un projet de liaison transversale du vieux village vers le centre commercial.

Réalisation d'une étude sur le problème de la qualité et du renforcement du réseau électrique.

Une étude des sols a été réalisée et remise à l'Atelier du Grec.(plan)

DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'ELABORATION DU PLU DE LAROQUE :

Cadastre numérisé.

Porter à connaissance.

Statistiques diverses à jour (démographie, population active, logement et marché immobilier) .

SUITE A L'ETUDE :

► Un prochain rendez-vous sera fixé dès lors que les documents attendus auront permis une progression plus fine de l'analyse.

Fait à Palavas le 16 octobre 2006

Pour le chargé d'étude.



Document diffusé aux présents